

**DATE : 9 septembre 2025**

La réunion ordinaire du conseil municipal de Clarendon s'est tenue dans la nuit susmentionnée, dans la salle du conseil située au C427 route 148 à Clarendon. Étaient présents le maire Edward Walsh, Cr.Dagg, Cr. Elliott, Cr. Smith, Cr. Holmes et Cr. Younge. La secrétaire-trésorière Patricia Hobbs a également assisté à la réunion. Cr. Hanna a justifié son absence.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION****Déclaration de conflit d'intérêts :**

*Il y a conflit d'intérêts lorsque des élus se trouvent dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage et l'intérêt public. Les dispositions relatives aux conflits d'intérêts de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités visent à garantir que le processus décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché par des considérations personnelles.*

Le maire Ed Walsh a ouvert la séance à 19 h.

**Participation du public :****2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**108-09-2025** Proposé par Cr. Hanna

Appuyée par : Cr Dagg

Il a été décidé à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 9 septembre 2025 avec l'ajout du point 7.3.2 Harvey Lane Hill.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 août 2025**

**109-09-2025** Proposé par : Cr. Elliot

Appuyé par : Cr. Holmes

*Et il est décidé d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 août 2025.*

**Adopté**

**4. RAPPORT DU MAIRE -**

- Le contrat de recyclage a été attribué à Crush Management.

- Crush Management s'efforce de devenir un centre écologique à part entière

**5. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

**5.1 – Lettre de Rate Peyer concernant l'état des routes – Ce problème a été traité par l'équipe chargée de l'entretien des routes**

**5.2 – Informations sur les bâtiments patrimoniaux à titre indicatif uniquement**

**6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES FOURNISSEURS**

**Des comptes fournisseurs d'un montant de 314 403,32 \$ ont été présentés**

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES**

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussignée, Patricia Hobbs, directrice générale de la municipalité 1 de Clarendon, certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour couvrir les dépenses mentionnées ci-dessus

En foi de quoi, le présent certificat est délivré à Clarendon, le 9 septembre 2025.

Patricia Hobbs

**Patricia Hobbs – Secrétaire-trésorière**

**110-09-2025**

**Proposé par Cr Smith**

**Appuyé par : Cr. Young**

Il est décidé de payer les factures d'un montant de 314 403,32 \$. Adopté

## 7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

### 7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

### 7.2 COMITÉ LUP

#### 7.2.1 Demande de lotissement

Une demande a été reçue pour subdiviser la parcelle 5 640 636 afin de former les parcelles 6 696 300, 6 696 301, 6 696 302 et 6 696 303

Cette demande a été présentée au comité LUP le 4 septembre et a été recommandée pour approbation

**Attendu que** ce lotissement est conforme au règlement de lotissement 2017-259

**Attendu que** cette approbation comprendra une condition selon laquelle la servitude existante sera mise à jour pour inclure les nouvelles parcelles

**Attendu que** chaque parcelle en cours d'aménagement sera soumise aux exigences relatives aux fosses septiques et aux puits

**Attendu que** chaque lot dépasse la façade minimale de 50 mètres et la superficie minimale de 3 800 mètres carrés

**Attendu que** chaque lot comprend un mélange de zones humides et d'espaces constructibles suffisants pour un développement résidentiel

**Attendu que** le Comité d'aménagement du territoire et d'urbanisme recommande l'approbation du plan de lotissement Minute 20053 daté du 27 juin 2025

111-09-2025 **Il est donc**

**Proposé par : Cr. Smith**

**Appuyé par : Cr. Holmes**

Et il est unanimement convenu d'accepter la recommandation du comité d'aménagement du territoire et d'approuver ce lotissement (procès-verbal 20053 daté du 27 juin 2025), sous réserve de la vérification et de l'enregistrement d'un droit de passage pour chacun des nouveaux lots formés sur la parcelle 5 640 659 de la rue Alexys.

Adopté

### 7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS

#### 7.3.1 Devis pour la réparation d'une pelleteuse

Un devis a été reçu pour des travaux supplémentaires sur la pelleteuse en raison de problèmes de transmission, d'un montant de 23 130,48 \$ avant taxes.

112-09-2025 **Proposé par : Cr. Smith**

**Appuyé par : Cr. Holmes Pour faire effectuer les réparations.**

**Un vote a été organisé. 5 Oui 1**

**Non La motion a été adoptée.**

#### 7.3.2 – Harvey Lane Hill

Harvey Lane devra être élargie. Une discussion aura lieu avec le chef d'équipe chargé des routes.

### 7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

### 7.5 COMITÉ DES FINANCES

### 7.6 COMITÉ DES INCENDIES

#### 7.6.1 Résolution d'intention de participer à la régionalisation des services d'incendie et création d'un comité d'analyse et/ou de transition

## ATTENDU QUE

- La municipalité est responsable de la protection contre les incendies conformément à la Loi sur la sécurité-incendie du Québec et le Plan de couverture en matière de sécurité-incendie (PCSI/SCRI) de la MRC Pontiac ;
- Le conseil a reçu une présentation datée du 18 août 2025 concernant les options de régionalisation des services d'incendie dans les municipalités participantes de la MRC Pontiac ;

- Le Conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (par exemple, via la MRC, une régie intermunicipale ou d'autres accords intermunicipaux) ;
- Une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité composé d'acteurs municipaux, est nécessaire avant de prendre une décision finale.

**PAR CONSÉQUENT,**

**113-09-2025 Il est proposé par : Cr. Smith**

**Appuyé par : Cr. Holmes**

**Et il est résolu à l'unanimité d'accepter les termes suivants**

1. **Déclaration d'intention.** Le conseil exprime par la présente son intention de procéder à une certaine forme de régionalisation des services d'incendie, sous réserve des conditions énoncées dans la présente résolution et de l'approbation finale d'une entente intermunicipale complète.
2. **Création d'un comité de transition et d'analyse (le « comité »).** Le conseil accepte la création d'un comité composé de représentants des municipalités participantes, chargé d'analyser et de proposer la forme et le format recommandés pour la régionalisation.
3. **Nominations municipales.** La municipalité nomme les membres suivants au comité (au maximum deux membres par municipalité) :
  - Directrice générale (ou déléguée) : Patricia Hobbs
  - Élu (conseiller/maire)
4. **Mandat du comité.** Le comité doit :
  - Élaborer un plan de communication stratégique à partager avec les municipalités partenaires, leurs pompiers et leurs résidents, en définissant les messages clés, les canaux de communication et un calendrier, afin de garantir une transparence maximale **avant toute prise de décision officielle** ;
  - Rédiger un accord intermunicipal complet (forme et format à déterminer), comprenant la gouvernance, la formule de partage des coûts, les niveaux/normes de service, la gestion des appareils et des actifs, les ressources humaines/rôles, la répartition/les communications, la formation et l'harmonisation des procédures opérationnelles standard, le calendrier de mise en œuvre et les incidences budgétaires ;
  - Mener des consultations avec le personnel des services d'incendie et le public, le cas échéant ; et
  - Produire un plan de transition et de mise en œuvre avec des échéances et des étapes clés.
5. **Caractère non contraignant.** Aucune décision ne sera définitive tant qu'un accord complet n'aura pas été rédigé par le comité et adopté par résolution de chaque municipalité participante. La présente résolution n'autorise aucun transfert d'actifs, aucun changement de personnel ni aucune dépense d'investissement ou de fonctionnement dépassant les budgets normaux sans l'approbation ultérieure du conseil.
6. **Condition de participation.** Seules les municipalités qui adoptent cette résolution d'intention participeront aux négociations et à la prise de décision concernant les coûts et le partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités qui n'adoptent pas cette résolution ne participeront pas à ces négociations et à cette prise de décision.
7. **Autorisations.** Le maire et le directeur général sont autorisés à signer une lettre d'intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires et à accomplir tout acte requis pour mener à bien l'analyse envisagée par la présente résolution.
8. **Transmission.** Le greffier/secrétaire-trésorier transmettra une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC Pontiac et aux autres municipalités participantes

3

Adopté

**VEUILLEZ NOTER : En ce qui concerne la résolution ci-dessus, l'intention du conseil n'est pas de procéder à une régionalisation via la MRC pour les services d'incendie.**

**7.7 COMITÉ DES DÉCHETS**

**7.7.1 Le point sur la station de transfert de Crush – discussion uniquement**

**7.8 COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES CHALETS**

**7.9 - COMITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

**8. Divers et discussion**

**8.1 – Appel d'offres pour le sable d'hiver – à envoyer**

**8.2 – Appel d'offres pour le sel d'hiver – à envoyer**

**8.3 – L'appel d'offres pour le gravier, d'un montant de 30 000 tonnes par an sur une période de deux ans, sera publié sur le SEAO après les élections**

**8.4 – Appels d'offres pour chasse-neige à envoyer**

**8.5 – Informations sur la vente pour non-paiement de l'impôt foncier – Deux propriétés seront vendues lors de la vente pour non-paiement de l'impôt foncier de cette année**

**8.6 Don au Fonds de l'aréna de Pontiac pour la soirée des femmes**

**8.7 114-09-2025 Proposé par : Cr. Dagg**

**Appuyé par : Cr. Elliott**

**Et il est unanimement convenu de faire un don de 400,00 \$ à la soirée des femmes pour le Fonds de l'aréna de Pontiac.**

## **9. AJOURNEMENT**

**115-09-2025** Motion présentée par le conseiller Holmes pour ajourner la séance du 9 septembre 2025 à 21 h 40

---

Maire Edward Walsh

---

Secrétaire-trésorière – Patricia Hobbs

